Code d’étique du parti Démocratie Directe

Démocratie Directe est un parti politique reconnu par le DGEQ qui fait la promotion de la souveraineté du peuple du Québec. Dans l’accomplissement de sa mission, la réalisation de ses objectifs et ses interventions, le parti Démocratie Directe commande le respect des normes de conduite suivantes, tant pour elle-même, que pour ses membres, ses employés et ses bénévoles:

1. Toute action, faite ou parrainée par le parti Démocratie Directe, se doit d’être :
 a) En respect de ses règlements et de son code d’éthique comme de la loi;
 b) La réalisation d’un mandat provenant de l’instance appropriée;
 c) Une démonstration d’honnêteté et de bonne foi en tout temps;
 d) De caractère non partisan, si ce n’est que dans l’intérêt public;
 e) Une abstention de prendre part à toute forme de malversation;
 f) Dans le but d’accroître l’efficacité de l’organisation;
 g) Dans un climat harmonieux, valorisant, digne, informatif et sécure.
2. De plus, tout individu agissant au nom du parti Démocratie Directe se doit de personnellement :
 a) Se conduire en tout temps et lieu de manière à ne pas nuire à la réputation du parti;
 b) Avoir un comportement fondé sur la solidarité et l’entraide;
 c) Utiliser de façon intègre les ressources mises à sa disposition par l’organisation;
 d) Rechercher en permanence la confiance des membres, des bénévoles et du public;
 e) Préserver et renforcer la crédibilité de l’organisation et en faire connaître les activités;
 f) Ne pas faire de fausses déclarations ni exercer de pression excessive sur quiconque;
 g) S’abstenir d’offrir ou recevoir tout cadeau, faveur ou gratuité à une fin personnelle.

YLL 20251121